

COMITE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE

Association

7 rue de Périgord

31000 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMITE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE

Association

7 rue de Périgord

31000 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association CTE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CTE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 22 mai 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Fabien MATHIEU

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	400 200	255 716	144 484	193 834	49 350-	25. 46-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	267 550		267 550	267 550		
	Constructions	8 163 863	6 183 150	1 980 713	1 340 450	640 263	47. 76
	Installations techniques, matériel et outillage	1 245 579	881 847	363 733	189 543	174 189	91. 90
	En cours, avances et acomptes	514 089		514 089	974 706	460 616-	47. 26-
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations	122 545		122 545	122 545		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 531 850		1 531 850	1 514 000	17 850	1. 18
	Prêts	84 444	1 750	82 694	108 830	26 137-	24. 02-
	Autres immobilisations financières	14 000		14 000	16 000	2 000-	12. 50-
	Total II	12 344 120	7 322 463	5 021 657	4 727 458	294 199	6. 22
	Stocks et en cours	358 757		358 757	88 678	270 079	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 726	3 193	1 534	13 225	11 692-	88. 40-
	Créances reçues par legs ou donations						
Comptes de Régularisation	Autres créances	559 152		559 152	555 528	3 623	0. 65
	Charges constatées d'avance (2)	48 434		48 434	28 935	19 499	67. 39
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 150 456		2 150 456	2 901 009	750 553-	25. 87-
	Total III	3 121 524	3 193	3 118 332	3 587 375	469 044-	13. 07-
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 465 645	7 325 656	8 139 989	8 314 834	174 845-	2. 10-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	6 649 269		6 652 276		3 007-	0. 05-
FONDS PROPRES	Autres	110 391		110 391			
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 118		3 007-		10 125	336. 73
	Situation nette (sous total)	6 766 779		6 759 660		7 118	0. 11
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	6 766 779		6 759 660		7 118	0. 11
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
AUTRES FONDS PROPRES	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	390 000		230 302		159 698	69. 34
	Total III	390 000		230 302		159 698	69. 34
PROVISIONS	Provisions pour risques	188 391		318 029		129 638-	40. 76-
	Provisions pour charges						
	Total IV	188 391		318 029		129 638-	40. 76-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 382		122 465		117 083-	95. 61-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	353 149		544 318		191 168-	35. 12-
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	406 120		316 993		89 126	28. 12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	15 193		7 510		7 683	102. 30
	Produits constatés d'avance	14 975		15 556		581-	3. 73-
DETTES (1)	Total V	794 819		1 006 842		212 023-	21. 06-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
		8 139 989		8 314 834		174 845-	2. 10-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 990 051
(2) Dont emprunts participatifs 3 332

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	31 150		50 050		18 900-	37. 76-
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 958 849		1 966 695		7 846-	0. 40-
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	5 349 562		5 763 426		413 864-	7. 18-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	171 800		79 288		92 512	116. 68
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	230 302				230 302	
Autres produits	64 980		257 921		192 942-	74. 81-
Total I	7 806 642		8 117 380		310 738-	3. 83-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	807 595		611 596		195 999	32. 05
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	196 703		188 348		8 354	4. 44
Salaires et traitements	970 227		1 023 306		53 079-	5. 19-
Cotisations sociales	355 845		508 620		152 775-	30. 04-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	273 682		219 261		54 421	24. 82
Dotations aux provisions	34 372		317 303		282 931-	89. 17-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	390 000		230 302		159 698	69. 34
Autres charges	4 801 919		5 045 429		243 511-	4. 83-
Total II	7 830 342		8 144 166		313 823-	3. 85-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	23 700-		26 786-		3 085	11. 52

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	16	723	7	099	9 624	135. 57
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées	19	595	15	751	3 844	24. 40
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	36	318	22	850	13 468	58. 94
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1	919	2	932	1 014-	34. 58-
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	1	919	2	932	1 014-	34. 58-
2. Résultat financier (III-IV)	34	400	19	918	14 482	72. 71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	10	699	6	868-	17 567	255. 78
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			7	358	7 358-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			3	497	3 497-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			3	861	3 861-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3	581			3 581	
Total des produits (I+III+V)	7	842 960	8	147 588	304 628-	3. 74-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	7	835 842	8	150 595	314 753-	3. 86-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	7	118	3	007-	10 125	336. 73

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 139 988.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 7 806 641.95 Euros et dégageant un excédent de 7 118.18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social et nature des activités réalisées :

Le Comité des Oeuvres Sociales sportives et culturelles des Agents de la Ville de Toulouse et assimilés, constitué par les agents titulaires, stagiaires, non titulaires agents de droit public ou de droit privé salariés de la mairie de Toulouse et des établissements cotisants et ainsi que leurs retraités, est une association fonctionnant dans le cadre de la loi du juillet 1901.

Il est destiné à venir en aide au personnel territorial, actif ou retraité, ainsi qu'aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires, agents de droit public ou de droit privé, apprentis, titulaires de contrats aidés et toutes personnes désignées conventionnellement comme bénéficiaires.

L'objet de cette association est :

Installer et développer, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes spécialisés, un réseau d'oeuvres sociales assurant les prestations d'action sociale, notamment en matière de logement, culturelle, sportive et de loisirs au bénéfice des membres de l'association et de leurs ayants droit

Organiser l'accueil des adhérents retraités et actifs ainsi que de leurs ayants droit, dans les locaux de son choix

Participer à l'aménagement des loisirs et des activités sportives des membres

Intervenir dans diverses actions et prestations à caractère social

Organiser, conformément à la tradition, les fêtes de Noël au bénéfice des enfants des adhérents, ainsi que des retraités

Échanger, adhérer ou collaborer sous quelque forme que ce soit, engager des actions en commun avec d'autres comités d'entreprises ou organismes sociaux sur la mise en place, l'amélioration et la mise en œuvre des prestations existantes

Favoriser le développement d'initiatives permettant de développer des liens entre l'association et d'autres organismes poursuivant des objectifs similaires tant au plan local que national

En matière de logement, Promouvoir et faciliter l'accession à la propriété ou à l'hébergement d'urgence pour les adhérents du COSAT, dans un cadre social défini et notamment. Faciliter leur information sur les logements anciens ou neufs disponibles relevant de Toulouse Métropole Habitat.

Son siège au 2ème étage du numéro 7, de la rue de Périgord à Toulouse.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite au départ à la retraite de Mme Renaud, nous avons procédé à l'élection de la nouvelle Trésorière, Mme Anne Billaut, (validation en CAE du 08/04/2025).

Ressources humaines :

Dans la continuité des réorganisations des services informatique, patrimoine, accueil/Adhésion/communication, amorcées en 2024 et pérennisées en 2025, une nouvelle organisation pour les services comptabilité- RH- secrétariat a été mise en place.

Les managers ont été formés à la conduite des entretiens annuels. Ces derniers ont été réalisés pour l'ensemble du personnel.

La Direction, cette année encore, a été assurée par intérim par Mme EDET.

Décisions institutionnelles :

Dans le contexte de baisses successives des subventions depuis plusieurs années, la Direction et tous les membres des Commissions ont travaillé ensemble pour définir des mesures permettant d'assurer une gestion saine (notamment sur l'exercice 2025 et sur la préparation du budget 2026).

Les statuts ont été modifiés afin de faire coïncider le renouvellement du Conseil d'administration avec les élections professionnelles de la ville et Métropole (validation en CAE du 04/11/2025 et AGE du 16/12/2025).

En 2025, les travaux de la tranche 1 à Gruissan ont été achevés au premier semestre (livraison des 24 appartements restants sur les 36). Les travaux de la tranche 2 ont démarré courant septembre 2025 pour une livraison prévue au 1er semestre 2026 (21 appartements).

Un travail important a été réalisé en 2025 pour se mettre en conformité par rapport à l'URSSAF en ce qui concerne l'homogénéité des adhésions. En effet, quel que soit le statut contractuel de nos adhérents, la notion d'ancienneté dans l'attribution des prestations a été supprimée. En parallèle, un contrôle de la cotisation COSAT des organismes sur les bulletins de salaire de nos adhérents est systématiquement effectué.

Activité :

L'activité a été impactée par la baisse des subventions allouées par les organismes (baisse du taux suite au renouvellement des conventions et fin de la convention avec CCPHG et SMEAT).

Nous notons, hélas, la suppression de la prestation chèques Séniors.

Par contre, nous avons distribué une carte Noël retraités exceptionnelle de 50€.

Une carte Noël actifs a également été attribuée, prestation exceptionnelle, d'une valeur de 50€.

Nous avons organisé de nouveaux événements comme les sorties neige, le concours de pétanque, l'Expo Cos'art ainsi que mis en place de nouveaux remboursements (parc, concerts, ...)

Enfin, en 2025, le spectacle de Noël a eu lieu au Zenith de Toulouse.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023. Ce règlement modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, dans le cadre de la modernisation des états financiers. Ce texte introduit notamment :

- une nouvelle présentation des états financiers, avec une refonte des modèles de bilan, de compte de résultat et de l'annexe, visant à améliorer la lisibilité et la comparabilité des comptes
- une clarification des rubriques comptables, avec de nouveaux intitulés et une réorganisation des postes, ayant un impact sur la répartition du résultat entre exploitation, financier et exceptionnel, notamment pour l'amortissement des frais d'émission d'emprunt et lors de sorties d'immobilisations
- la suppression de certaines notions obsolètes, telles que les transferts de charges

L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes antérieurs. La société a adapté son plan comptable afin d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences réglementaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	317 758			317 758
Autres immobilisations incorporelles	82 442			82 442
Immobilisations corporelles				
Terrains	57 931			57 931
Agencements et aménagements de terrains	209 619			209 619
Constructions	7 535 955	835 190	207 282	8 163 863
Matériel de transport	35 625			35 625
Matériel de bureau et matériel informatique	476 285	1 020		477 305
Mobilier	619 387	202 573	89 311	732 649
Autres immobilisations corporelles	974 706	837 663	1 298 280	514 089
Immobilisations financières				
Participations	122 545			122 545
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 514 000	17 850		1 531 850
Autres immobilisations financières	131 690	13 825	47 072	98 444
TOTAL	12 077 943	1 908 121	1 641 945	12 344 120

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	124 094	49 180		173 274
Autres immobilisations incorporelles	82 272	170		82 442
Immobilisations corporelles				
Constructions	6 195 505	200 721	213 076	6 183 150
Matériel de transport	8 169	7 125		15 294
Matériel de bureau et matériel informatique	425 013	4 354		429 367
Mobilier	508 572	17 925	89 311	437 186
TOTAL	7 343 625	279 475	302 387	7 320 713

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Sur autres immobilisations financières	6 860	1 841	6 951	1 750
Immobilisations financières	6 860	1 841	6 951	1 750
Créances	5 873	523	3 204	3 193
TOTAL	12 733	2 365	10 155	4 943

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	10 100				10 100
Autres provisions pour risques	307 929	43 503		173 141	178 291
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	318 029	43 503		173 141	188 391

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts	84 444	84 444	
Autres immobilisations financières	14 000	14 000	
Créances de l'actif immobilisé	98 444	98 444	
Clients douteux ou litigieux	3 193	3 193	
Autres créances clients	1 534	1 534	
Personnel et comptes rattachés	335	335	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 454	7 454	
Débiteurs divers	506 428	506 428	
Créances de l'actif circulant	518 944	518 944	
Charges constatées d'avance	48 434	48 434	
TOTAL	665 821	665 821	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	69 376		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	100 623		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 317	4 317		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 066	1 066		
Fournisseurs et comptes rattachés	353 149	353 149		
Personnel et comptes rattachés	146 893	146 893		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185 220	185 220		
Autres impôts taxes et assimilés	74 007	74 007		
Autres dettes	12 734	12 734		
Produits constatés d'avance	14 975	14 975		
TOTAL	792 360	792 360		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	121 122			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -
(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
TOTAL IV	358 757	88 678
TOTAL (I+II+III+IV)	358 757	88 678

Les stocks liés à la billetterie et aux tickets vacances (ANCV) sont évalués au dernier prix d'achat connu

Dépréciations des stocks et en-cours

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	6 762 667	3 007 -			6 759 660
Excédent ou déficit de l'exercice	3 007 -	3 007	7 118	0 -	7 118
Situation nette	6 759 660				6 766 779
TOTAL I	6 759 660		7 118	0 -	6 766 779

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6
Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	2 30 302		2 30 302		3 90 000	3 90 000	3 90 000
MAIRIE ET METROPOLE	2 30 302		2 30 302		3 90 000	3 90 000	3 90 000
TOTAL	2 30 302		2 30 302		3 90 000	3 90 000	3 90 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan avant répartition est normée.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement		NA
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement		NA
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marq.		NA
Droit au bail		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles		NA
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains		NA
Constructions	3 à 25 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui		Linéaire
Autres actifs incorporels	3 à 5 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages indus.	2 à 20 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, amé.div.	2 à 20 ans	Linéaire
Matériel divers	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Logiciels	3 à 5 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	9 329
Total	9 329

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 810
Dettes fiscales et sociales	289 582
Total	369 392

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	48 434
Total	48 434
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	14 975
Total	14 975

Subventions d'équipement

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux membres des organes d'administration de l'association.
En application de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à 180 644€ pour l'exercice 2025.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, dons en nature.) ne sont pas évaluées car elles ne sont pas significatives.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 26 520 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 26 520€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 120 928€ au 31/12/2025.

Depuis l'exercice clos le 31/12/2017, la gestion des indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance; les montants disponibles au 31/12/2025 s'élèvent à 138 856 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	12
Employés	9
TOTAL	21

Réserve pour projet associatif

La réserve pour "projet associatif" est constituée des différents projets fixés par les organes statutairement compétents du comité pour réaliser l'objet social.

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Projet Trophée Métropole	2 000				2 000
Projet pour entité	1 173 664		3 007		1 170 657
TOTAL	1 175 664	-	3 007	-	1 172 657

Ventilation des produits de fonctionnement

	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de prestations de services	1 958 849	1 966 695
Subventions de fonctionnement reçues	5 349 562	5 763 426
Cotisations retraités	31 150	50 050
Autres produits de fonctionnement	64 980	257 921
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	7 404 540	8 038 092

Ventilation des dépenses des commissions

	Exercice 2025	Exercice 2024
Commission "Action Sociale"	11 263	157 213
Commission "Enfance"	1 165 845	1 304 779
Commission "Voyage"	793 584	741 394
Commission "carte cadeaux actifs retraités"	708 436	
Commissions "Sports & Loisirs"	103 381	108 288
Commission "billeterie"	1 971 569	2 098 179
Commission "Retraite"	24 070	571 920
Commission "Culture"	39 611	63 656
TOTAL DES DEPENSES DES COMMISSIONS	4 817 758	5 045 429